

Convocation à l'assemblée générale annuelle de votre caisse Desjardins de L'Île-des-Sœurs—Verdun



Lundi 5 avril 2021

19h00

Le lien pour assister à l'assemblée est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.desjardins.com/caisse-ile-soeurs-verdun>

Compte tenu de l'évolution incertaine de la situation liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus, l'assemblée générale annuelle de votre caisse se tiendra exclusivement à distance. Cette formule implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets pendant la diffusion de l'assemblée, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre jours suivants. À noter que la votation s'effectuera à même votre session sécurisée Accès D.

En tant que membre, vous pourrez pendant la diffusion de l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2020;
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* ou aux statuts et au *Règlement intérieur de rotation*;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu;
- voter pour élire des membres du conseil d'administration.



Modification au Règlement intérieur de la caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur :

- La modification de l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse afin de diminuer de onze (11) à neuf (9) le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration;
- L'adoption d'un Règlement intérieur de rotation des administrateurs afin de permettre qu'un tiers, à une unité près des administrateurs, soit remplacé chaque année.

Les modifications à ce règlement prendront effet dès la levée de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Les membres peuvent obtenir une copie ou un résumé des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élections

3 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2021 à 17h00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Frédéric Auger-Morin	Karine Lemelin
Martin Fleurent	Lynn McDonald
Richard Lalonde	André Savard

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: <https://www.desjardins.com/caisse-ile-soeurs-verdun> ou sur demande auprès de la Caisse. Le rapport annuel et la revue annuelle 2020 sont aussi disponibles.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.